



N° 92F0153GIF au catalogue

# Fichier de conversion des codes postaux (FCCP), guide de référence

Octobre 2005



## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

## Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 92F0153GIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique Nos produits et services.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada  
Division de la géographie

# Fichier de conversion des codes postaux (FCCP), guide de référence

Octobre 2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Janvier 2006

N° 92F0153GIF au catalogue  
ISSN 1708-3109

Périodicité : semestriel

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 92F0153GIE)

---

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Quoi de neuf?

- La date de référence des codes postaux pour cette mise à jour est octobre 2005. Nous poursuivons nos efforts en vue de réduire le délai entre la date de référence des codes postaux et la date de diffusion du produit. Cette fois-ci, nous avons diminué le délai de production de deux mois. Les données spatiales servant à notre processus de géocodage se sont améliorées, et des plans sont en cours en vue d'améliorer encore davantage le processus de géocodage.

### Traits géographiques de 2001

- À l'intérieur des régions urbaines majeures, les tranches d'adresses des codes postaux sont liées à la Base géographique nationale (BGN) et dans la mesure du possible, un lien à un côté d'îlot est identifié.
- Le processus de conversion des codes postaux de 2001 a produit, dans certains cas, des données de qualité inférieure. Une partie du processus a généré des cas où un code postal était attribué à tous les îlots le long d'une rue. Cela se produisait, au moment du géocodage, lorsqu'un code postal pouvait être attribué à une rue mais pas à une adresse précise. Le système attribuait alors le code postal à tous les îlots reliés à l'identificateur de rue de 2001. Dans certains cas, surtout si la rue était très longue, ce processus n'était pas approprié et a conduit à des données de moindre qualité. Nous avons corrigé dans le FCCP 4522 codes postaux reliés aux installations de livraison 'Main'. Les enregistrements associés à ces codes postaux ont été géocodés à nouveau afin d'établir l'appariement avec la bonne géographie du recensement de 2001. Un autre groupe d'enregistrements (associés à 40 codes postaux) avec des appariements erronés à des subdivisions de recensement du Québec ont également été géocodés à nouveau et corrigés dans le FCCP.
- On a ajouté l'îlot, une nouvelle unité géographique, à la hiérarchie normalisée.
- On a ajouté un nouveau code de classification des secteurs statistiques (CSS) aux subdivisions de recensement.
- Toute l'information spatiale se fonde maintenant sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

### Nouvelles régions et classifications géographiques normalisées

- La couverture nationale des routes et des attributs géographiques connexes permet de créer une nouvelle unité géographique de base – l'îlot. Ce dernier est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues ou les limites de certaines régions géographiques normalisées.
- Les îlots servent à générer automatiquement les aires de diffusion (AD). L'aire de diffusion est une petite unité géographique relativement stable, formée d'un ou de plusieurs îlots. Les aires de diffusion couvrent l'ensemble du territoire du Canada et remplacent le secteur de dénombrement comme plus petite région géographique normalisée pour laquelle les données de profils du recensement sont diffusées. Dans la plupart des cas, les aires de diffusion comptent une population se situant entre 400 et 700 habitants.

- Pour la première fois, les régions urbaines sont définies en fonction des chiffres de population et des données de densité de population du recensement en cours plutôt que du recensement précédent. Les données de densité de population sont fondées sur l'îlot plutôt que sur le secteur de dénombrement comme lors des recensements précédents.
- La Classification des secteurs statistiques répertorie les subdivisions de recensement selon qu'elles sont une composante d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR), d'une zone d'influence ou d'un territoire.

*Mise à jour pour la présente diffusion*

- Avec la présente diffusion, nous avons corrigé certains appariements de géocodage à l'intérieur du FCCP, dont certains en raison de noms de routes et de collectivités fusionnées en double. Au total, 32 codes postaux ont été corrigés dans le sud-ouest de l'Ontario, 11 dans le centre de l'Ontario, 13 dans l'ouest du Québec, 5 dans l'est du Québec et 9 en Alberta.
- Nous avons lancé un nouveau processus de géocodage automatisé, qui permet le codage d'une partie des fichiers reçus de la Société canadienne des postes. Nous souhaitons l'intégrer graduellement dans le processus de géocodage. Cette fois-ci, nous avons utilisé le géocodage automatisé pour mettre à jour 19 codes postaux dans le FCCP (les appariements pertinents de subdivisions de recensement (SDR) ont été corrigés).
- Un dossier contenant tous les codes postaux qui ont été corrigés dans le FCCP du octobre 2005 est disponible.

## Table des matières

Quoi de neuf? .....	4
1 À propos de ce guide .....	7
2 Aperçu .....	8
3 Précisions sur le produit .....	9
3.1 Objet du produit .....	9
3.2 Restrictions.....	9
3.3 Méthodologie générale.....	10
3.4 Contenu .....	10
3.5 Comparaison avec le FCCP, 1996.....	12
4 Qualité des données.....	13
4.1 Historique.....	13
4.1.1 Mise à jour de la géographie du recensement de 1996 à celle de 2001.....	13
4.1.2 Mises à jour continues.....	15
4.2 Précision de localisation.....	16
4.3 Précision des attributs.....	17
4.4 Cohérence logique.....	17
4.5 Uniformité avec d'autres produits .....	18
4.6 Intégralité .....	18
5 Spécifications techniques .....	19
5.1 Spécifications des fichiers.....	19
5.2 Clichés d'enregistrement et descriptions des données du FCCP.....	19
5.3 Clichés d'enregistrement fichiers de noms.....	25
Glossaire .....	26
Annexe A Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2001, en date d'avril 2002 .....	33
Annexe B Structure du code postal .....	34
Annexe C Points représentatifs .....	36
Annexe D Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2001, en date de mars 2002 .....	37
Annexe E Convention des noms utilisés pour les fichiers de données .....	39
Annexe F Références .....	40
Annexe G Produits et services de la Géographie .....	42
Annexe H Entente de licence d'utilisation finale .....	49

## 1 À propos de ce guide

Le présent guide est destiné à tous ceux qui utilisent le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). Il fournit des renseignements généraux sur le produit, y compris une description de la méthodologie qui a servi à le créer.

*Section 4 Qualité des données*, à la page 13 contient une description détaillée des étapes menant à la création du FCCP. Il fournit à l'utilisateur l'information dont il a besoin pour déterminer si les données conviennent à l'usage qu'il a l'intention d'en faire.

Les spécifications techniques de la *section 5.1 Spécifications des fichiers*, à la page 19 précisent les clichés d'enregistrement et la description des éléments.

Les termes et les concepts géographiques sont décrits dans le glossaire. D'autres détails à ce sujet apparaissent dans le Dictionnaire du recensement de 2001 (N° 92-378-XIF au catalogue). Des renseignements supplémentaires sont aussi fournis en annexe, suivis d'une liste des produits et services connexes.

Ce guide s'inspire des données les plus complètes disponibles au moment de la publication. Toutefois, il n'offre aucune garantie à l'égard des données, advenant le cas où les observations de l'utilisateur divergent des caractéristiques décrites. Tous les efforts possibles ont été déployés pour contrôler soigneusement le produit. Néanmoins, rien ne garantit l'exactitude intégrale des données.

## 2 Aperçu

Le Fichier de conversion des codes postaux est un fichier numérique qui permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères fournis par la Société canadienne des postes (SCP) et les unités géographiques normalisées de Statistique Canada pour lesquelles les données du recensement et d'autres statistiques sont produites. Les liens entre les codes postaux et les unités géographiques normalisées font du FCCP un outil permettant d'intégrer des données de diverses sources.

Les coordonnées géographiques attribuées à chaque code postal dans le FCCP sont généralement utilisées pour cartographier la distribution des données aux fins d'analyse spatiale (par ex., les clients, les activités). Les renseignements sur la localisation s'avèrent un outil puissant aux fins de marketing, de planification ou de recherche.

C'est en avril 1983 que la Division de la géographie a diffusé une première version du FCCP qui établissait un lien entre les codes postaux et les unités géographiques du recensement et comprenait des coordonnées géographiques. Depuis, le fichier a été actualisé de façon périodique afin de refléter les changements liés aux codes postaux fournis par SCP.

Chaque cinq ans, les appariements de codes postaux dans le FCCP sont adaptés afin de correspondre aux unités géographiques du recensement le plus récent. Le premier FCCP établissait un lien aux unités géographiques du recensement de 1981. Depuis, le FCCP a connu quatre conversions, à la suite des recensements de 1986, de 1991, de 1996 et de 2001. On a utilisé un système automatisé révisé pour effectuer la conversion de 1996 à 2001. Les codes postaux du recensement de 2001 déclarés par les répondants ont servi à la validation des liens du FCCP. Les codes postaux déclarés par les répondants dans le cadre du Recensement de 2001 ont servi à valider les liens entre les codes postaux et les régions géographiques du recensement.

### Dates de référence

La date de référence des codes postaux compris dans le présent produit est octobre 2005.

La date de référence géographique est une date fixée par Statistique Canada pour mettre au point la structure géographique pour laquelle les données de recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. La date de référence géographique pour le Recensement de 2001 est le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

### 3 Précisions sur le produit

#### 3.1 Objet du produit

Le Fichier de conversion des codes postaux permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques normalisées du recensement de 2001 (telles que les aires de diffusion, les municipalités, les secteurs de recensement). Il fournit également les coordonnées latitude et longitude pour un point qui représente l'emplacement approximatif de la région définie par le code postal afin de permettre des applications cartographiques.

#### 3.2 Restrictions

Le FCCP contient des enregistrements multiples pour un code postal lorsque ce code postal chevauche plus d'un côté d'îlot, d'un îlot ou d'une aire de diffusion. Il convient de souligner que les données de la SCP servant à créer le FCCP comprennent certains codes postaux qui contiennent un nombre important de liens avec des tranches d'adresses. Par exemple, dans le fichier de octobre 2005 reçu de Postes Canada, 379 codes postaux étaient liés à entre 50 et 100 tranches d'adresses, et 217 codes postaux étaient liés à 100 tranches d'adresses ou plus.

Il n'y a pas d'adresse civique pour certaines codes postaux, par exemple ceux liés à des routes rurales. Nombres de ces codes postaux ont tendance à chevaucher plusieurs aires de diffusion et recourent souvent les limites de régions géographiques normalisées, comme des secteurs de recensement ou des subdivisions de recensement. Il est difficile, sinon impossible, de déterminer un emplacement précis à partir d'un code postal rural.

Les boîtes postales communautaires contribuent à l'accroissement des enregistrements multiples sur le FCCP. Dans les nouvelles régions de livraison urbaine, les codes postaux sont assignés à une boîte postale communautaire qui peut desservir des îlots partiels, les deux côtés d'une rue et différentes rues situées à 200 mètres ou moins de la porte d'un client. Ces situations entraînent souvent des liens multiples entre le code postal et les côtés d'îlot, contrairement aux codes postaux urbains traditionnels qui eux correspondent généralement à un seul côté d'îlot.

On a créé l'indicateur de lien unique (ILU) pour aider les utilisateurs à traiter les codes postaux rattachés à plusieurs enregistrements. L'indicateur de lien unique est le meilleur enregistrement pour un code postal.

Le tableau qui suit indique le nombre de codes postaux (y compris les codes postaux retirés) chevauchant certaines régions géographiques en raison de liens multiples.

Codes postaux avec plus d'un lien

Région géographique	Enregistrements
Îlot	149 847
Aire de diffusion	84 279
Secteur de recensement	16 944
Subdivision de recensement	5 029
Division de recensement	1 007
Région métropolitaine de recensement	320
Province/Territoire	11

L'adresse associée à un code postal ne correspond pas nécessairement au lieu de résidence des personnes qui utilisent ce code postal pour recevoir leur courrier. Ceci s'applique en particulier dans les régions rurales où le service par routes rurales et la cueillette du courrier au bureau de poste sont monnaie courante. Dans le FCCP, le type de mode de livraison « W » (rural) et « H » (route rurale) désigne les codes postaux qui sont habituellement considérés comme ruraux.

À titre d'exemple, l'adresse rurale « RR no 3 Caledon, Ontario » ne fournit pas suffisamment d'information pour déterminer un emplacement physique de façon précise. Une adresse de type rurale « PO BOX 4001 STN A VICTORIA BC » est imprécise et ne se rapporte pas directement aux logements desservis par ce code postal. Par conséquent, les codes postaux ne peuvent être utilisés de la même manière que la plupart des codes postaux urbains pour établir la référence géospatiale d'un emplacement.

Les codes postaux pour lesquels le type de mode de livraison est « K » (groupe de boîtes postales) ou « M » (une boîte postale) sont généralement liés à l'emplacement du bureau de poste dans le FCCP par opposition à l'emplacement physique du client qui loue la boîte postale.

### 3.3 Méthodologie générale

Le FCCP est régulièrement mis à jour et diffusé tous les six mois. Les modifications continuellement apportées aux codes postaux par la SCP sont repérées et appariées aux unités géographiques du recensement correspondant. Tous les cinq ans, soit après chaque recensement, le FCCP doit être converti en fonction des nouvelles régions géographiques de recensement.

Chaque mois, la SCP fournit à Statistique Canada un fichier qui comprend les codes postaux, les tranches d'adresses et les autres attributs (par ex., le type de mode de livraison) les plus récents. Dans les grandes régions urbaines, les tranches d'adresses par code postal sont reliées à la Base géographique nationale (BGN) et, lorsque cela est possible, un lien avec les côtés d'îlot est indiqué. Des cartes municipales sont utilisées lorsque nécessaire et comme dernier recours, on fait appel aux autorités locales afin d'établir l'emplacement de la rue le plus précisément possible. Le lien avec un îlot ou une aire de diffusion est alors établi. Lorsque le côté d'îlot ne peut être déterminé avec précision, le code postal est apparié à l'îlot ou à l'aire de diffusion.

Tous les autres liens des codes postaux avec les régions géographiques sont établis à partir du plus petit niveau géographique c'est-à-dire à partir des côtés d'îlots lorsque nous avons les tranches d'adresses ou l'îlot.

### 3.4 Contenu

La présente version du FCCP comprend 854 840 codes postaux, (801 251 sont actifs, 53 589 sont retirés sans être réactivés). Ces comptes n'incluent pas les 5 469 codes postaux qui ont été réactivés. Il s'agit de tous les codes postaux créés par la SCP en date de octobre 2005. Ces codes postaux sont liés aux unités géographiques utilisées dans le Recensement de 2001 et aux coordonnées de latitude et de longitude.

Les codes postaux ne suivent pas les limites géographiques de recensement et peuvent donc être liés à plus d'une région géographique normalisée ou attribuée à plus d'un ensemble de coordonnées. Un code postal peut donc figurer sur plus d'un enregistrement. Les codes postaux peuvent chevaucher les limites provinciales. Voir l'*Annexe B Structure du code postal*, à la page 34 pour plus de renseignements.

Des versions nationales ou provinciales/territoriales du fichier des codes postaux sont disponibles en utilisant les codes de Classification géographique type (CGT). Vous en trouverez un sommaire à l'Annexe E *Convention des noms utilisés pour les fichiers de données*, à la page 39.

Le tableau qui suit offre le nombre de codes postaux uniques et le nombre total d'enregistrements par province/territoire :

Comptes des codes postaux par province/territoire<sup>1</sup>

Province/Territoire	Codes postaux	Enregistrements
Terre-Neuve-et-Labrador	11 107	28 643
Île-du-Prince-Édouard	3 386	9 803
Nouvelle-Écosse	26 452	64 055
Nouveau-Brunswick	58 810	94 657
Québec	213 163	476,236
Ontario	286 706	620 652
Manitoba	25 909	72 527
Saskatchewan	22 985	89 594
Alberta	81 855	216 095
Colombie-Britannique	122 780	275 362
Territoire du Yukon	1 065	3 249
Territoires du Nord-Ouest	5 782	1912
Nunavut	40	191
Canada	854 840	1 952 976

1. Voir l'Annexe B pour obtenir une explication de la méthode qui a servi à la production de ces chiffres.

Chaque enregistrement sur le fichier comprend (pour plus de détails, voir la *section 5.1 Spécifications des fichiers*, à la page 19) :

- Un code postal de six caractères
- Un identificateur unique d'aire de diffusion (AD) formé du code de la province, du code de division de recensement et du code de l'aire de diffusion, appariée au code postal
- L'îlot – nouvelle unité géographique de base
- Les coordonnées de latitude et de longitude représentant l'emplacement approximatif du code postal
- Le nom, le code et le type de subdivision de recensement (SDR)
- Les codes géographiques de l'ensemble des autres unités géographiques normalisées de haut niveau dans lesquelles l'aire de diffusion est située
- Le code de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 1996
- Le code de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003
- Des renseignements de la SCP qui se rapportent à chaque code postal – la date de sa création, la date de son retrait, le type de mode de livraison et le nom de la communauté utilisé par la SCP et divers indicateurs dont l'indicateur de lien unique, le type de point représentatif et le type de code postal sont également inclus.

Les personnes qui commandent un FCCP reçoivent en supplément les fichiers des noms. En raison de la taille des champs de noms et de leur répétition, ces fichiers sont offerts séparément :

- Le fichier des noms de division de recensement (CD.dat)
- Le fichier des noms de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 1996 (FED96.dat)
- Le fichier des noms de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003 (FED03.dat)
- Le fichier des noms de classification des secteurs statistiques (SAC.dat)

Le lien de base entre le code postal et les autres unités géographiques normalisées du recensement est fait à partir d'un ou plusieurs îlots ou aires de diffusion de 2001. Les unités géographiques comprises dans le FCCP apparaissent dans le diagramme hiérarchique de l'*Annexe A Hiérarchie des unités géographiques normalisées*, à la page 33.

Le FCCP est offert sous forme d'ensemble pour le Canada, les provinces et les territoires, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) divisées en secteurs du recensement. Les commandes spéciales sont acceptées. [Communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web](#).

### 3.5 Comparaison avec le FCCP, 1996

Les utilisateurs familiers avec la version précédente (1996) du FCCP remarqueront les changements suivants qui touchent à la fois le cliché d'enregistrement et le contenu :

- L'identificateur unique d'aire de diffusion a remplacé l'identificateur unique de SD
- L'îlot a été ajouté
- La classification des secteurs statistiques a remplacé la RMR/AR
- Le type classification des secteurs statistiques a remplacé le type RMR/AR
- Le code RU/RR a remplacé EAurb\_rur
- Le type RU/RR a été ajouté
- La RMRP et le type RMRP ont été retirés.

## 4 Qualité des données

*Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données spatiales conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.*

### 4.1 Historique

*L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.*

Le FCCP est le résultat de deux mises à jour. Une première est menée tous les cinq ans, après chaque recensement, pour convertir la base de données en fonction des régions géographiques de recensement le plus récent. L'autre activité d'actualisation consiste dans les activités de maintien continues qui permettent d'apparier les codes postaux les plus récents de la SCP aux unités géographiques de recensement. Ces liens sont continuellement enregistrés sur la base de données des codes postaux de la Division de la géographie.

#### 4.1.1 Mise à jour de la géographie du recensement de 1996 à celle de 2001

##### 4.1.1.1 Documents de base

Les documents de base utilisés pour mettre à jour les liens géographiques du recensement de 1996 à celui de 2001 étaient :

- Les renseignements touchant les codes postaux et les tranches d'adresses de la SCP en date de septembre 2002
- Le fichier des données des îlots, des côtés d'îlot et des points représentatifs de 2001
- Tables Oracle tirées de la base de diffusion
- Fichier de correspondance des secteurs de dénombrement de 1996/ aires de diffusion 2001
- Les données sur les codes postaux déclarés au recensement de 2001.

##### 4.1.1.2 Procédures

La méthode appliquée pour convertir le FCCP des liens géographiques du recensement de 1996 à ceux de 2001 peut se résumer ainsi :

1. Appariement automatisé des tranches d'adresses
2. Associer les SD de 2001, puis les aires de diffusion de 2001 au moyen des fichiers de correspondance SD 1996-2001
3. Validation des résultats en utilisant les données du recensement de 2001
4. Attribution d'un indicateur de lien unique
5. Associer les niveaux de géographie supérieurs.

### 1ère étape : Appariement automatisé des tranches d'adresses

Cette conversion a remplacé l'information sur les adresses de la base de données sur les codes postaux par l'information actuelle sur les tranches d'adresses communiquée par la SCP à l'égard des codes postaux actifs. Cette information a par la suite été utilisée pour trouver le côté d'îlot, l'îlot ou l'aire de diffusion connexes dans la BGN. On a ensuite généré des liens avec le ou les côtés d'îlots, l'îlot ou les îlots et l'aire ou les aires de diffusion lorsque la situation le permettait.

### 2e étape : Associer les SD de 2001, puis les aires de diffusion de 2001 au moyen des liens des fichiers de correspondance SD 1996-2001

Lorsqu'on ne pouvait pas effectuer de jumelage en utilisant le système automatisé de jumelage des adresses : cette étape prévoyait l'utilisation du nom de la rue et les secteurs de dénombrement du recensement précédent (de 1996) pour établir le lien avec une aire de diffusion ou un îlot. Afin de réduire les couplages multiples découlant de cette étape de correspondance, les couplages de codes postaux déclarés au recensement de 2001 aux îlots ont été utilisés à l'égard des codes postaux présents dans les deux fichiers. En ce qui concerne les codes postaux non déclarés lors du recensement, on n'a pu qu'établir des liens avec les aires de diffusion.

### 3e étape : Validation des résultats en utilisant les données du recensement de 2001

La relation établie entre le code postal et les aires de diffusion de 2001 a été utilisée pour confirmer les appariements des codes postaux aux aires de diffusion établis lors des deux étapes automatisées décrites ci-dessus. Les codes postaux déclarés au recensement ne représentent pas l'univers complet des codes postaux. De plus, les codes postaux déclarés au recensement peuvent représenter un emplacement autre que le lieu de résidence habituelle d'un répondant, tel que le lieu de travail ou la boîte postale. Malgré ces restrictions, les codes postaux déclarés dans le Recensement de 2001 représentent une source précieuse permettant de valider les appariements des codes postaux aux aires de diffusion dans le Fichier de conversion des codes postaux.

Les données du recensement de 2001 confirment l'appariement de 681 528 codes postaux aux aires de diffusion dans le FCCP.

Les appariements codes postaux/aires de diffusion obtenus à la suite des deux premières étapes de la conversion mais non validés au recensement ont été retenus comme valides si :

- Le code postal était apparié à un côté d'îlot
- Le code postal avait un type mode de livraison d'entreprise
- Le lien à l'aire de diffusion représentait l'emplacement d'un bureau de poste.

De plus, même si le code postal n'a pas été rapporté au recensement, il a été accepté puisque tous les codes postaux identifiés par le recensement ne représentent pas l'univers entier de tous les codes postaux.

### 4e étape : Attribution de l'indicateur de lien unique

Un bon nombre de codes postaux comprennent des enregistrements multiples dans le FCCP. Ceci peut soulever des problèmes lors de certaines applications. Un identificateur désignant un lien unique pour chaque code postal a donc été créé. L'indicateur de lien unique a une valeur de « 1 » afin de repérer le meilleur (ou le seul) lien pour un code postal donné. La valeur « 0 » indique un enregistrement supplémentaire.

Soulignons que l'indicateur de lien unique est indiqué tant sur les codes postaux actifs que retirés. Lorsqu'ils utiliseront des codes postaux actifs et retirés, les utilisateurs verront que plusieurs ILU s'affichent dans le cas d'un code postal retiré et réactivé.

Lorsque nous attribuons l'ILU, la priorité est accordée aux codes postaux correspondant à des adresses civiles. Cela signifie que l'ILU est attribué à la région géographique qui compte le plus grand nombre de logements correspondant à l'enregistrement de code postal qui comporte le CPgenre le plus faible (voir la *section 5.2 Clichés d'enregistrement et descriptions des données du FCCP*). Lorsque le code postal correspond à un côté d'îlot, le nombre de logements est déterminé en fonction des tranches d'adresse de la SCP. Pour chaque tranche d'adresse liée à un côté d'îlot, on soustrait l'adresse la plus basse de l'adresse la plus élevée, afin de déterminer le nombre de logements. Lorsque le code postal ne peut être couplé à un ou des côtés d'îlot, il est couplé à des îlots ou des aires de diffusion. Dans ces cas, le nombre de logements du Recensement de 2001 pour cette unité géographique sert à attribuer le nombre de logements à l'enregistrement de code postal. Pour chaque code postal, l'enregistrement comportant le CPgenre le plus faible et le nombre de logements le plus élevé reçoit un ILU=« 1 ».

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils ont recours à l'indicateur de lien unique, puisque la correspondance obtenue ne sera que partielle entre le code postal et les autres unités géographiques.

#### 5e étape : Associer les niveaux de géographie supérieurs

On désigne les niveaux de géographie supérieurs en fonction de l'identificateur unique du côtés d'îlot, d'îlot, et d'aire de diffusion.

#### 4.1.2 Mises à jour continues

##### 4.1.2.1 Documents de base

Les documents de base utilisés dans la mise à jour continue, des codes postaux sont :

- Le Fichier des adresses de la SCP et les fichiers auxiliaires
- La BGN de Statistique Canada
- La série de cartes de collecte de recensement de 2001
- Les cartes provenant d'autres sources (par ex., les municipalités)
- Communication avec les autorités locales.

##### 4.1.2.2 Procédures

Dans les régions adressables couvertes par la BGN, on tente de relier les codes postaux à un ou plusieurs côtés d'îlot. La liste des enregistrements des nouveaux codes postaux et des tranches d'adresses de la SCP est appariée au répertoire des rues de la BGN par l'intermédiaire des éléments communs aux deux fichiers : la province, la municipalité, le nom de la rue, le type de rue, l'orientation de la rue et la tranche d'adresses. Une fois, l'appariement réalisé, le code postal, le code de province, le code d'aire de diffusion et le point représentatif de l'îlot ou du côté d'îlot sont transférés à la base de données des codes postaux.

Dans le cas des codes postaux n'ayant pu être appariés à partir de la méthode précédente, des cartes municipales sont utilisées pour localiser la (les) rue(s). Lorsqu'on repère une rue, on localise la même rue sur une carte de collecte du recensement de 2001, puis on utilise la tranche

d'adresses de Postes Canada pour la relier à la géographie du Recensement de 2001 rattaché à ce code postal.

S'il est impossible de repérer la rue sur les cartes municipales, on communique avec les autorités locales (comme les services d'urbanisme et d'ingénierie ainsi que les bureaux de poste) afin d'obtenir leur aide. Dans les secteurs en expansion, il est nécessaire d'acquérir de nouvelles cartes. Une fois la rue localisée, on utilise les cartes ayant servi à la collecte des données du recensement de 2001 afin de repérer l'aire de diffusion nécessaire à l'appariement.

Un code postal rural désigne une zone desservie par des itinéraires ruraux à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale. Un zéro (0) en deuxième position du code postal indique généralement qu'il s'agit d'un code postal rural. Un code postal rural peut chevaucher les limites de plusieurs unités géographiques. On a utilisé les documents de collecte du recensement de 2001 afin de déterminer quelles étaient les zones desservies par un code postal rural.

Dans certains cas, la destination ultime du courrier ne correspond pas au point de prélèvement. Par exemple, dans les régions urbaines, il est possible que les codes postaux soient associés aux boîtes postales d'une succursale. Dans ces cas, le lien géographique du code postal fournit dans le FCCP identifie alors l'emplacement du bureau de poste et pas nécessairement l'emplacement résidentiel, industriel ou commercial du client louant une boîte postale.

## 4.2 Précision de localisation

*Indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.*

Les coordonnées géographiques associées aux codes postaux correspondent aux points représentatifs du côté d'îlot, de l'îlot, ou de l'aire de diffusion calculés aux fins du recensement. Ainsi, la précision de localisation des codes postaux dépend :

- de la précision de l'appariement entre le code postal et le côté d'îlot, l'îlot ou l'aire de diffusion
- de la précision de localisation des points représentatifs du côté d'îlot, de l'îlot et de l'aire de diffusion vis-à-vis les côtés d'îlots, les îlots et les aires de diffusion en question.

Le degré de précision des liens contenus dans le FCCP varie en fonction des différentes méthodes utilisées pour obtenir ces liens. Les appariements au niveau du côté d'îlot sont jugés les plus précis étant donné l'utilisation des tranches d'adresses fournies par la SCP pour les localiser. Lorsque l'appariement à un côté d'îlot n'a pas été établi, le code postal était apparié à un îlot ou une aire de diffusion.

Il n'existe aucune autre mesure de qualité décrivant la précision des appariements.

Il n'existe aucune mesure de la précision de l'emplacement des coordonnées géographiques. La précision de localisation est abordée ici en termes descriptifs.

Les coordonnées géographiques comprises dans le FCCP sont tirées de la BGN de Statistique Canada. Les utilisateurs doivent être conscients qu'une précision de localisation absolue ne représente pas une caractéristique recherchée par la BGN. Par conséquent, ces fichiers et tous les sous-produits dérivés ne sont pas recommandés pour les applications légales ou reliées à l'ingénierie ou pour la répartition des services d'urgence.

Pour plus de renseignements sur la méthode utilisée dans le calcul des points représentatifs de côtés d'îlot, d'îlots et d'aire de diffusion, voir *l'Annexe C Points représentatifs*, à la page 36.

### 4.3 Précision des attributs

*Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).*

Le FCCP est un fichier non hiérarchique qui offre les attributs des codes postaux et pour les îlots et les aires de diffusion, etc. appariés à ces codes postaux. La plupart de ces attributs proviennent de deux sources indépendantes. Quelques attributs ont aussi été créés pour les besoins du FCCP.

Les codes géographiques, les types et les noms de toutes les autres régions géographiques normalisées de niveau supérieur dans lesquels se trouve l'îlot ou l'aire de diffusion, sont tirés des tableaux Oracle de la base de diffusion constituée par Statistique Canada. La qualité des données obtenues dépend directement de la qualité de la base.

Les renseignements relatifs au code postal – date de création, date de retrait, type de mode de livraison, genre de code postal et nom de la communauté (SCP) – sont tirés de la base de données des codes postaux et des tranches d'adresses de la SCP. Dans certains cas, le genre de code postal a été imputé par Statistique Canada (voir la *section 5 Spécifications techniques*, à la page 19).

L'indicateur de lien unique (voir à la *section 4.1.1.2 Procédures*, à la page 13), et le type de point représentatif sont des attributs créés par Statistique Canada. Il n'existe aucune mesure de l'exactitude de ces attributs.

### 4.4 Cohérence logique

*La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.*

Dans certains cas, surtout dans les régions rurales, la zone de service associée à un code postal croise les limites des aires de diffusion. En pareil cas, le même code postal peut être répété à deux ou à plusieurs reprises en étant apparié à des renseignements géographiques différents (c.-à-d. des coordonnées géographiques ou des codes d'aire de diffusion différents). Ces enregistrements multiples reflètent le lien entre le code postal et les unités géographiques du recensement. Un code postal peut aussi être apparié à plus d'un côté d'îlot ou îlot à l'intérieur d'une même aire de diffusion.

À l'inverse, il peut arriver que des codes postaux distincts soient associés aux mêmes coordonnées. Cela se produit lorsque plus d'un code postal est apparié à la même aire de diffusion. Plus d'un code postal peuvent également être appariés à un seul côté d'îlot ou îlot.

#### 4.5 Uniformité avec d'autres produits

Les données présentées dans le FCCP sont cohérentes avec l'ensemble des produits géographiques reliés au recensement de 2001, sauf le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires (N° 92F0170XCF au catalogue), qui représente seulement les codes postaux inscrits par les ménages au recensement de 2001 et valides en date de mai 2001. Le FCCP comprend l'ensemble des codes postaux (à la fois actifs et retirés) et est mis à jour deux fois par année pour tenir compte des nouveaux codes postaux.

#### 4.6 Intégralité

*L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont présents ou non. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.*

Dans le contexte du FCCP, l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux valides sont intégrés au FCCP et tous les codes des unités géographiques du recensement de 2001 sont appariés à un code postal. Tous les codes postaux valides, en date de octobre 2005 selon la SCP, sont appariés à une unité géographique du recensement. Il y a 1 249 aires de diffusion peuplées qui n'ont pas été appariées à aucun des codes postaux dans le FCCP. De toutes les aires de diffusion qui sont liées à un code postal, il y a 186 aires de diffusion peuplées qui n'ont pas été appariées à un code postal actif dans le FCCP.

## 5 Spécifications techniques

### 5.1 Spécifications des fichiers

La présente version du FCCP comprend cinq fichiers : le Fichier conversion des codes postaux et quatre fichiers de noms (CD.dat, FED96.dat, FED03.dat, SAC.dat). Ce sont des fichiers ASCII et ne comprend aucun logiciel ou instruction expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

### 5.2 Clichés d'enregistrement et descriptions des données du FCCP

Clichés d'enregistrement

Position	Taille	Genre <sup>1</sup>	Nom du champ	Description
1	6	C	Code postal	Code postal
7	3	C	RTA	Région de tri d'acheminement
10	8	C	ADidu	Identificateur unique d'aire de diffusion <sup>2</sup>
18	2	C	Îlot	Îlot
20	9	N	Lat	Latitude
29	11	N	Long	Longitude
40	1	C	ILU	Indicateur de lien unique
41	2	C	PR	Code de province ou territoire
43	4	C	DRidu	Identificateur unique de division de recensement
47	3	C	SDR	Code de subdivision de recensement
50	70	C	SDRnom	Nom de subdivision de recensement
120	3	C	SDRgenre	Genre de subdivision de recensement
123	3	C	SRU	Code de subdivision de recensement unifiée
126	3	C	CSS	Code de classification des secteurs statistiques (comprend les RMR/AR)
129	1	C	CSSgenre	Genre de classification des secteurs statistiques (comprend les RMR/AR)
130	7	C	SRnom	Nom de secteur de recensement
137	2	C	RÉ	Code de région économique
139	4	C	LD	Code de localité désignée
143	5	C	CÉF96idu	Identificateur unique de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 1996
148	4	C	RU/RR	Code de région urbaine/région rurale
152	1	C	RU/RRgenre	Genre de région urbaine/région rurale
153	1	C	Point_Rep	Indicateur de point représentatif
154	1	C	CPgenre	Genre de code postal
155	30	C	Nom_Comm	Nom de communauté
185	1	C	ML	Mode de livraison
186	1	C	H_ML	ML historique
187	8	C	Cré-Date	Date de création
195	8	C	Ret_Date	Date de retrait
203	5	C	CÉF03idu	Identificateur unique de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003

1. Le symbole « N » qui paraît sous « Genre » a trait aux valeurs numériques tandis que « C » a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

2. Un identificateur unique représente le code pouvant servir à identifier une région géographique de façon unique.

Code postal

Le code postal canadien offre un système de référence unique qui permet d'identifier la destination du courrier. Le code se compose de six caractères dans le format ANA NAN où « A » représente une lettre de l'alphabet et « N » un chiffre. Pour plus de renseignements sur les codes postaux, voir l'*Annexe B Structure du code postal*, à la page 34.

RTA

Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la région de tri d'acheminement (RTA). La RTA représente un ensemble bien défini des régions stables à l'intérieur d'une région géographique importante ou d'une province du Canada.

ADidu

Identifie une aire de diffusion de façon unique. La ADidu se compose du code de la province/territoire (deux chiffres), du code à deux chiffres désignant la division du recensement et d'un code à quatre chiffres pour l'aire de diffusion.

Îlot

Zone équivalente à un îlot délimité par des intersections de rues. Ces zones couvrent la totalité du Canada. Ce code doit être combiné avec l'identificateur unique d'AD afin d'identifier de façon unique l'îlot dans le pays. Ce champ aura la valeur « 00 » pour les codes postaux liés uniquement à l'aire de diffusion (Point\_Rep = 3).

Lat

Ce champ contient la latitude, en degrés et décimales, du point représentatif de l'aire de diffusion, de l'îlot ou du côté d'îlot. Le point décimal est explicite.

Long

Ce champ contient la longitude, en degrés et décimales, du point représentatif de l'aire de diffusion, de l'îlot ou du côté d'îlot. Le point décimal est explicite.

ILU

L'indicateur du lien unique peut être utilisé pour établir une relation « un pour un » entre les codes postaux et les aires de diffusion ou côté d'îlot.

1	le meilleur (ou le seul) enregistrement pour un code postal
0	un enregistrement supplémentaire pour le code postal

PR

Identifie une province/territoire de façon unique.

10	Terre-Neuve-et-Labrador
11	Île-du-Prince-Édouard
12	Nouvelle-Écosse
13	Nouveau-Brunswick
24	Québec
35	Ontario
46	Manitoba
47	Saskatchewan
48	Alberta
59	Colombie-Britannique
60	Territoire du Yukon
61	Territoires du Nord-Ouest
62	Nunavut

DRidu

Identifie une division de recensement de façon unique. Les deux premiers chiffres du DRidu identifient la province ou le territoire (PR). Les noms des divisions de recensement sont inclus dans le fichier de noms des divisions de recensement (CD.dat).

SDR

Identifie une subdivision de recensement (municipalité) à l'intérieur d'une division de recensement. Ce code doit être combiné à l'identificateur unique de division de recensement (DRidu) pour identifier une subdivision de recensement au pays de façon unique. Les codes de la province, de la division de recensement et de la subdivision de recensement (municipalité) représentent la Classification géographique type (CGT) de 2001.

SDRnom

Comprends le nom de la subdivision de recensement (municipalité) en vigueur le 1er janvier 2001.

SDRgenre

Ce champ offre les abréviations utilisées pour identifier le genre de subdivision de recensement (municipalité). Voir *l'Annexe D Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire*, à la page 37 pour la liste complète.

SRU

Identifie une subdivision de recensement unifiée au sein d'une division de recensement. Ce code doit être combiné à l'identificateur unique de division de recensement (DRidu) pour identifier une subdivision de recensement unifiée de façon unique au pays.

CSS

La classification des secteurs statistiques regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR), d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et Nunavut).

000	Territoires
001-995	Code de RMR/AR
996	Zone d'influence métropolitaine forte
997	Zone d'influence métropolitaine modérée
998	Zone d'influence métropolitaine faible
999	Sans d'influence métropolitaine

CSSgenre

Identifie le genre de classification des secteurs statistiques dans laquelle se trouve la subdivision de recensement.

1	Région métropolitaine de recensement
2	Agglomération de recensement subdivisée en secteurs de recensement
3	Agglomération de recensement non subdivisée en secteurs de recensement
4	Fortement influencée (zone)
5	Moyennement influencée (zone)
6	Faiblement influencée (zone)
7	Non influencée (zone)
8	Territoires

SRnom

Identifie un secteur de recensement de façon unique au sein d'une RMR/AR. Ce champ doit être combiné avec le code de RMR/AR afin d'identifier un secteur de recensement de façon unique.

Les régions non découpées en secteurs de recensement à l'extérieur des RMR/AR ont un code à quatre chiffres formé d'une concaténation du nombre 99 et du code à deux chiffres de la province ou du territoire. Par exemple, des codes postaux dans des régions à l'extérieur d'un RMR/AR en Nouvelle-Écosse se voient assigner un SRnom de « 9912 ».

RÉ

Identifie une région économique au sein d'une province ou territoire. Ce champ doit être combiné avec le code de province ou territoire (PR) afin d'identifier une région économique de façon unique. Le terme région économique est la nouvelle appellation de « région infraprovinciale ».

LD

Identifie une localité désignée au sein d'une province. Ce champ doit être combiné au code de province ou territoire afin d'identifier une localité désignée de façon unique.

Les régions non identifiées comme localité désignée ont un code à quatre chiffres formé d'une concaténation du nombre 99 et du code à deux chiffres de la province ou du territoire. Par

exemple, des codes postaux dans des régions à l'extérieur d'une LD au Nouveau Brunswick se voient assigner un LD « 9913 ».

### CÉF96idu

Identifie une circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 1996 de façon unique. Les deux premiers chiffres du CÉF96idu identifient la province ou le territoire (PR). Les noms des circonscriptions électorales fédérales de 1996 se trouvent dans le fichier de noms correspondant (FED96.dat).

### RU/RR

Les codes de région urbaine sont des codes uniques de quatre chiffres attribués dans l'ordre au moment de la délimitation des RU. Ces codes demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Si une région urbaine est supprimée parce qu'elle est annexée à une autre région ou parce qu'elle ne respecte plus les seuils de population ou de densité de population, le code est retiré.

Les codes uniques à quatre chiffres des régions rurales sont une concaténation du nombre 99 et du code à deux chiffres de la province ou du territoire. Par exemple, des codes postaux dans les régions rurales du Manitoba se voient assigner « 9946 ».

Ce champ aura la valeur « 0000 » pour les codes postaux liés uniquement à l'aire de diffusion (Point\_Rep = 3).

### RU/RRgenre

Pour les régions urbaines le code de genre indique le lien entre la RU et la structure des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement.

1	Noyau urbain
2	Banlieue urbaine
3	Banlieue rurale à l'intérieur des RMR/AR
4	Région urbaine hors régions RMR/AR
5	Région rurale hors régions RMR/AR
6	Noyau urbain secondaire

Ce champ aura la valeur « 0 » pour les codes postaux liés uniquement à l'aire de diffusion (Point\_Rep = 3).

### Point\_Rep

Permet de déterminer si le code postal est associé à un point représentatif de côté d'îlot, d'îlot ou à un point représentatif d'aire de diffusion.

Code	Genre	Enregistrements
1	Un côté d'îlot	825 083
2	Un îlot	1 023 883
3	Une aire de diffusion	104 020

### CPgenre

Indique le genre d'adresses utilisées pour déterminer le point de remise desservi par le code postal. Ce champ a été introduit par la SCP quelque temps après la création du premier FCCP.

Statistique Canada a imputé une valeur pour les codes postaux retirés avant cette date en se servant de l'adresse et du type mode de livraison prévalant avant le retrait du code postal.

1	Adresse civique avec service de livraison par facteur
2	Adresse civique faisant partie d'un itinéraire de distribution
3	Boîte postale
4	Itinéraire de distribution
5	Poste restante
0	Inconnu

Nom Comm

Le nom de communauté, d'après la définition de la SCP, à trait à toute ville ou village au Canada ayant une adresse postale valide.

ML

Le type de mode de livraison défini par la SCP. Un code postal peut avoir plus d'un type de ML. Remarquez que Statistique Canada attribue le code ML « W » aux codes postaux ruraux (champ laissé blanc par la SCP).

ML	Description	Codes postaux	Enregistrements
A	Livraison à une adresse à l'intérieur d'un îlot	744 520	1 252 632
B	Livraison à un immeuble à appartements desservi par facteur	18 867	26 845
E	Livraison à un immeuble commercial desservi par facteur	9 645	25 162
G	Livraison à un gros destinataire de courrier desservi par facteur	8 586	23 892
H	Route rurale	935	45 877
J	Poste restante	647	1 709
K	Service de case postale (pas une BPCOM)	7 382	20 882
M	Gros destinataire de courrier desservi par case postale	5 385	14 392
T	Service suburbain	77	1 074
W	Code postaux ruraux (qui comportent un zéro à la deuxième position)	5 206	319 663
X	Itinéraire motorisée	1	32
Z	Codes postaux retirés (aucune autre livraison à ce code)	59 058	220 816
Total		860 309	1 952 976

H ML

Le mode de livraison historique retient la valeur précédente du type mode de livraison, s'il est connu. Si le précédent ML est inconnu, il contient le ML actuel.

Cré Date

Date (AAAAMMJJ) de mise en vigueur du code postal. Tous les codes postaux créés avant le mois d'avril 1983 ont 19830401 comme date de création.

Ret Date

Date (AAAAMMJJ) à laquelle un code postal a été retiré. Tous les codes postaux retirés avant avril 1983 ont 19830401 comme date de retrait. Les utilisateurs doivent prendre note que certains codes postaux ont été retirés puis réintroduits à une date ultérieure. Les codes postaux actifs ont 19000001 comme date de retrait.

CÉF03idu

Identifie une circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003 de façon unique. Les deux premiers chiffres du CÉF03idu identifient la province ou le territoire (PR). Les noms des circonscriptions électorales fédérales de 2003 se trouvent dans le fichier de noms correspondant (FED03.dat).

**5.3 Clichés d’enregistrement fichiers de noms**

Dans le but de réduire la taille du FCCP, les noms des divisions de recensement, de la classification des secteurs statistiques, des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 1996, et des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003, sont inclus dans les fichiers individuels suivants.

Divisions de recensement (CD.dat)

Position	Taille	Genre	Nom du champ	Description
1	4	C	DRidu	Identificateur unique de division de recensement
5	100	C	DRnom	Nom de division de recensement

Classification des secteurs statistiques (SAC.dat)

Position	Taille	Genre	Nom du champ	Description
1	3	C	CSS	Code de classification des secteurs statistiques
4	100	C	CSSnom	Nom de CSS

Circonscriptions électorales fédérales de 1996 (FED96.dat)

Position	Taille	Genre	Nom du champ	Description
1	5	C	CÉF96uid	Identificateur unique des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 1996
6	100	C	CÉF96name	Nom des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 1996

Circonscriptions électorales fédérales de 2003 (FED03.dat)

Position	Taille	Genre	Nom du champ	Description
1	5	C	CÉF03uid	Identificateur unique des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003
6	100	C	CÉF03name	Nom des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003

## Glossaire

### **Aire de diffusion**

L'aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les aires de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

### **Base géographique nationale**

La Base géographique nationale (BGN) est une nouvelle base de données qui comprend les routes et les limites des régions géographiques normalisées en une couche intégrée ainsi que d'autres traits physiques et culturels (p.ex. le réseau hydrographique, le réseau ferroviaire et les lignes de transport d'énergie) enregistrés comme couches distinctes.

La BGN est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée. Elle contribue au soutien d'une vaste gamme d'opérations du recensement telles que le géocodage, la mise à jour du réseau routier et des tranches d'adresses, le programme de délimitation des îlots et l'établissement des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des secteurs de dénombrement, des régions urbaines et des aires de diffusion). En outre, la BGN servira à la production de nombreux produits de la géographie pour le Recensement de 2001, notamment les cartes de référence et les Fichiers des limites cartographiques.

### **Carte de référence**

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, le nom et le code des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

### **Carte thématique**

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex. principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex. variation en pourcentage de la population).

### **Chiffres ajustés**

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement (p. ex. lorsque des limites sont modifiées entre deux recensements).

### **Circonscription électorale fédérale**

Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour 2001 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1996.

### **Classification des secteurs statistiques**

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

**Classification géographique type**

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

**Code géographique**

Un code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

**Code postal**

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la SCP pour le tri et la distribution du courrier.

**Côté d'îlot**

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues, des limites de régions géographiques normalisées ou des limites de pavés de carte.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

**Date de référence géographique**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2001, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

**Densité de la population**

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

**Division de recensement**

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les districts régionaux) ou d'autres genres de régions. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province.

**Écoumène**

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

**Énoncés sur la qualité des données spatiales**

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces

renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### **Fichier cartographique des limites**

Les Fichiers cartographiques des limites (FCL) décrivent les limites des régions géographiques normalisées, y compris les rives et les lacs, à un niveau de détail approprié pour la production de cartes à petite échelle.

### **Fichier du réseau routier**

Les nouveaux Fichiers du réseau routier (FRR) couvrent l'ensemble des routes du Canada et comprennent les limites des provinces et des territoires, d'autres traits visibles (p.ex. le réseau hydrographique) ainsi que des renseignements sur les attributs (p.ex. des noms de rues et des tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les nouveaux Fichiers du réseau routier (Road Network Files en anglais) remplacent les anciens Fichiers du réseau routier (Street Network Files en anglais), qui étaient des produits similaires offerts auparavant uniquement pour les grands centres urbains du Canada.

### **Géocodage**

Le géocodage est le processus utilisé pour assigner un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages et les codes postaux sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot.

### **Groupe de tailles de la population urbaine**

Le groupe de tailles de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de tailles prédéterminés suivants :

1 000	–	2 499
2 500	–	4 999
5 000	–	9 999
10 000	–	24 999
25 000	–	49 999
50 000	–	99 999
100 000	–	249 999
250 000	–	499 999
500 000	–	999 999
1 000 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de tailles prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de tailles de la population établi par l'utilisateur.

### **Îlot**

Un îlot est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues ou les limites des régions géographiques normalisées. Les îlots couvrent tout le territoire du Canada. Il s'agit de la plus petite unité géographique pour laquelle les comptes de population et des logements sont diffusés.

### **Localité**

Le terme « localité » renvoie au nom de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'au nom d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

**Localité désignée**

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

**Nom de localité**

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de localités comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles.

**Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale**

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Un *noyau urbain* est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

Une *banlieue urbaine* comprend toutes les petites régions urbaines (ayant une population de moins de 10 000 habitants) à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

Une *banlieue rurale* comprend tout territoire qui est situé au sein d'une RMR ou d'une AR, mais qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

**Point représentatif**

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire ou d'une entité géographique bidimensionnelle. Le point est situé au centre du trait linéaire ou de l'entité bidimensionnelle.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots, les secteurs de dénombrement, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement et les localités désignées. Les points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot permettent le géocodage des ménages et des codes postaux.

**Projection cartographique**

La projection cartographique est le processus consistant à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle. C'est la projection cartographique la plus utilisée à Statistique Canada.

**Province ou territoire**

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles

les données du recensement sont totalisées et recoupées. Le Canada est divisé en dix provinces et en trois territoires.

### **Région agricole de recensement**

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

### **Région économique**

Une région économique (RÉ) est constituée d'un groupe de divisions de recensement entières (sauf dans le cas de l'Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

### **Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement**

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement et au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Les régions urbaines qui sont localisées dans une RMR ou une AR, mais qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain, sont appelées banlieues urbaines. Quant aux régions rurales, elles sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants d'après les chiffres du recensement, il est subdivisé en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

### **Région rurale**

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

### **Région urbaine**

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les comptes de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement

(RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

### **Secteur de dénombrement**

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Un SD est constitué d'un ou de plusieurs îlots adjacents. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Les secteurs de dénombrement sont utilisés uniquement pour la collecte des données du recensement. L'aire de diffusion (AD) remplace le SD comme unité de base pour la diffusion.

### **Secteur de recensement**

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (p. ex. des planificateurs, des éducateurs, des travailleurs sociaux et des travailleurs du secteur de la santé) délimite initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une RMR ou qu'une AR a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

### **Subdivision de recensement**

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) utilisés aux fins de déclarations statistiques.

### **Subdivision de recensement unifiée**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

### **Superficie des terres**

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

### **Système de coordonnées**

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs des coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme la projection universelle transverse de Mercator).

Les Fichiers cartographiques des limites, les Fichiers du réseau routier et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

**Système de référence géodésique**

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base, à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

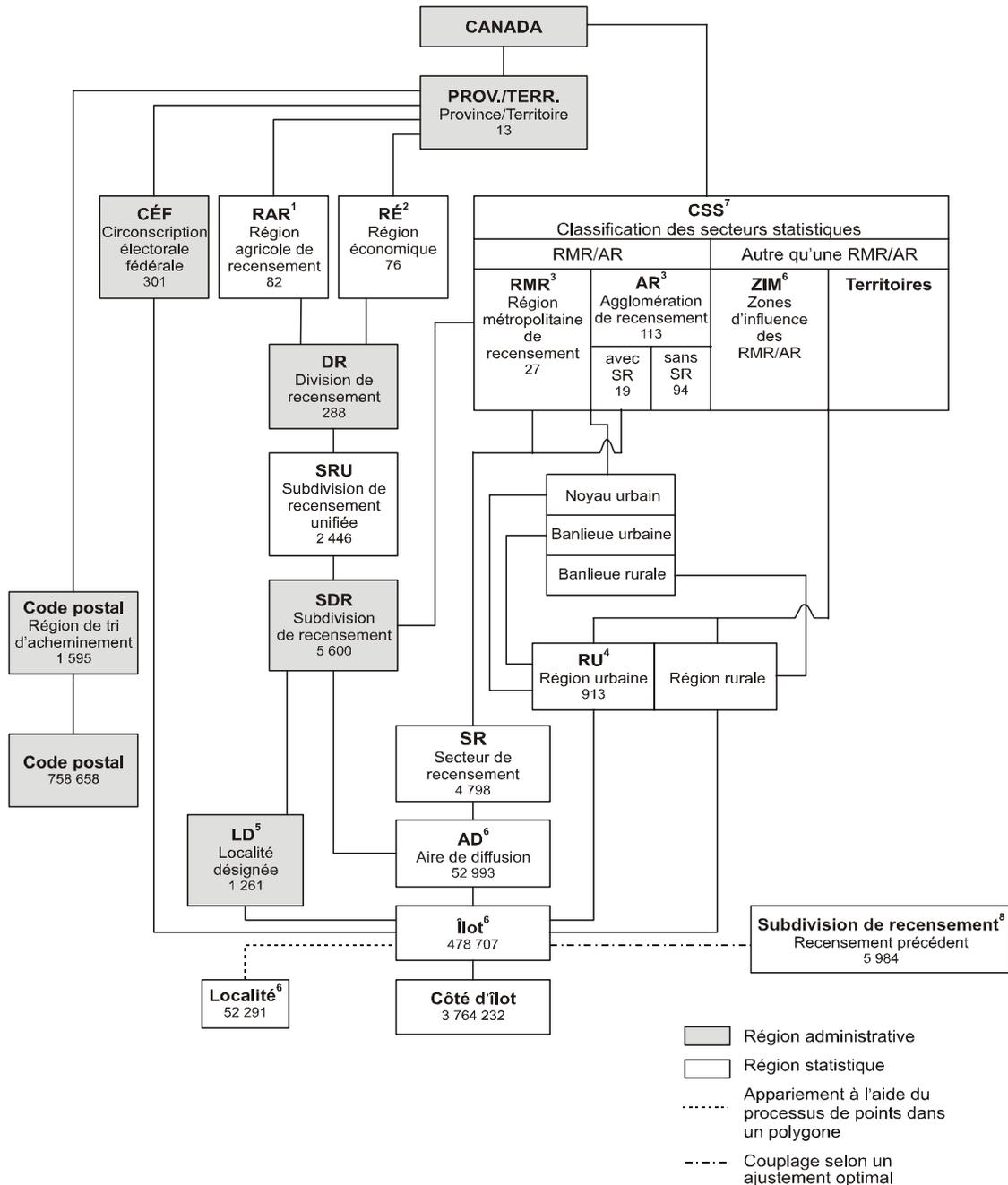
Les données spatiales du recensement de 2001 sont diffusées selon le Système géodésique nord-américain de 1983 (NAD83).

**Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement**

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories des ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR visées. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Les zones qu'elles forment autour des RMR et des AR sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

**Annexe A Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2001, en date d'avril 2002**



¹ Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.  
 ² Les régions économiques de l'Ontario sont formées de municipalités (subdivisions de recensement).  
 ³ Une RMR et quatre AR chevauchent les limites provinciales.  
 ⁴ Cinq RU chevauchent les limites provinciales.  
 ⁵ Les localités désignées ne couvrent pas la superficie totale des SDR. Quarante-quatre LD chevauchent les limites des SDR; 12 d'entre elles chevauchent aussi les limites des DR.  
 ⁶ Les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM), les aires de diffusion, les îlots et les localités sont de nouveaux concepts pour le recensement de 2001.  
 ⁷ La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une nouvelle classification qui attribue chacune des SDR selon qu'elle fasse partie d'une RMR, d'une AR, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) ou des territoires à l'extérieur des AR de Whitehorse et de Yellowknife.  
 ⁸ Pour le recensement de 2001 seulement, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 1996 et les îlots de 2001 pour faciliter l'extraction de données historiques. Se reporter à la définition de Subdivisions de recensement – Recensement précédent.

## Annexe B Structure du code postal

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères qui sert à indiquer la destination de chaque pièce de courrier expédiée au Canada. Les caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN, le « A » désignant un caractère alphabétique et le « N », un caractère numérique (par ex., K1A 0T6). Le code postal a recours à 20 caractères alphabétiques et à 10 caractères numériques. Six caractères alphabétiques (D, F, I, O, Q et U) ne sont pas utilisés à l'heure actuelle.

Le premier caractère du code postal est assigné par ordre alphabétique de l'est à l'ouest du Canada et représente une province, un territoire ou un secteur important entièrement inclus dans les limites d'une province.

Province/Territoire/Région	Premier caractère du code postal
Terre-Neuve-et-Labrador	A
Nouvelle-Écosse	B
Île-du-Prince-Édouard	C
Nouveau-Brunswick	E
Est du Québec	G
Montréal Métro	H
Ouest du Québec	J
Est de l'Ontario	K
Centre de l'Ontario	L
Toronto	M
Sud-Ouest de l'Ontario	N
Nord de l'Ontario	P
Manitoba	R
Saskatchewan	S
Alberta	T
Colombie-Britannique	V
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	X
Territoire du Yukon	Y

Dans le FCCP, 22 codes postaux sont appariés à une province autre que celle désignée par la première lettre du code. Les comptes des codes postaux par province/territoire figurant dans le tableau de la page 11 ont été produits en regroupant l'ensemble des codes postaux selon la première lettre de la RTA, et en dénombrant uniquement ceux dont l'indicateur de lien unique (ILU) a été établi à 1.

Les trois premiers caractères du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). Une RTA désigne une région particulière à l'intérieur d'une région géographique importante ou d'une province. En octobre 2005, 1 621 RTA étaient utilisées dans l'ensemble du Canada. De ce nombre, 1 438 étaient des régions de tri d'acheminement offrant un service de distribution urbaine contre 183 offrant un service de distribution rurale. On reconnaît les RTA rurales au zéro (0) qui figure à la deuxième position du code de la RTA. Les codes postaux urbains sont constitués de RTA comportant un chiffre de 1 à 9 en deuxième position.

Les trois derniers caractères du code (NAN) correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les régions urbaines, le code postal permet de désigner les types d'UDL suivants :

- Un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives)
- Un module de boîte postale communautaire (communément appelée super boîte postale)
- Un immeuble d'appartements
- Un établissement commercial
- Une entreprise ou une organisation qui reçoit beaucoup de courrier par la poste
- Un ministère, un organisme ou une direction au sein de l'administration publique fédérale
- Une route de distribution (rurale, suburbaine ou motorisée)
- La poste restante d'un bureau de poste précis
- Une ou plusieurs boîtes postales.

Dans les régions nouvellement urbanisées en croissance, les codes postaux sont appariés aux modules de boîte postale communautaire. Le code postal d'un tel module peut s'appliquer aux deux côtés d'une même rue (numéros pairs ou impairs) et même à des rues différentes situées à l'intérieur d'un rayon de 200 mètres du module.

Dans les RTA rurales, l'UDL représente généralement les services du bureau de poste ou de la station postale. Ces services comprennent les routes rurales, la poste restante, les boîtes postales et les services suburbains. Souvent dans les RTA rurales, le code postal correspond à une collectivité rurale particulière.

## Annexe C Points représentatifs

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire ou d'une entité géographique bidimensionnelle. Le point est situé au centre le long du trait linéaire ou de l'entité bidimensionnelle.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots, les secteurs de dénombrement, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement et les localités désignées. Les points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot permettent le géocodage des ménages et des codes postaux.

Les points représentatifs ont été déterminés à l'aide des méthodes suivantes en utilisant la BGN :

### Points représentatifs de côté d'îlot

Les points représentatifs de côté d'îlot sont calculés le long des rues pouvant comporter des adresses ou non, à mi-chemin (ou presque) entre deux traits consécutifs qui coupent la rue. Ces traits peuvent être d'autres rues, les limites de régions géographiques normalisées, ou les limites de tuiles de carte.

Les points sont situés en retrait perpendiculairement au centre de la rue à une distance de 10m, 5m ou 1m pour s'assurer que tous les points ont des coordonnées uniques, qu'ils sont situés dans le bon îlot et sur le bon côté de la rue.

### Points représentatifs de régions géographiques

Les points représentatifs d'îlots, d'aires de diffusion (AD), de subdivisions de recensement (SDR) et de localités désignées (LD) sont créés à l'aide du logiciel SIG Arc/Info<sup>®</sup>, qui repère le point qui convient à l'apposition de l'étiquette ou du signe cartographique dans chaque polygone. Les points représentatifs sont aussi générés pour toutes les parties de LD (c.-à-d. les LD qui chevauchent des SDR). Dans le cas des îlots, des aires de diffusion et des SDR se présentant en plusieurs parties, le point est situé dans la partie ayant la plus grande superficie.

Une vérification topologique automatisée permet de s'assurer que les points représentatifs d'îlots, d'aires de diffusion, de subdivisions de recensement et de localités désignées se situent tous à l'intérieur des limites de la région géographique appropriée. Il peut arriver que des points représentatifs de côté d'îlot, d'îlot, d'aire de diffusion, de subdivision de recensement et de localité désignée soient situés dans des masses d'eau de la BGN.

Les ménages et les codes postaux sont reliés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsqu'on dispose de renseignements sur la rue et l'adresse; autrement, ils sont reliés à un point représentatif d'îlot.

Les points représentatifs servent également pour l'extraction et l'analyse des données et pour des applications cartographiques. Tous les points représentatifs sont calculés en utilisant comme base les coordonnées x,y de la projection conique conforme de Lambert, mais diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

**Annexe D** Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire,  
Recensement 2001, en date de mars 2002

Genre de SDR		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5,600	381	113	98	275	1,476	586	298	1,002	452	816	35	37	31
C	Cité – City	148	3	2	...	7	2	51	8	14	15	44	1	1	...
CC	Chartered Community	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...
CM	County (Municipality)	28	...	...	...	...	...	...	...	...	28	...	...	...	...
COM	Community	33	...	33	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CT	Canton (Municipalité de)	66	...	...	...	...	66	...	...	...	...	...	...	...	...
CU	Cantons unis (Municipalité de)	7	...	...	...	...	7	...	...	...	...	...	...	...	...
DM	District Municipality	53	...	...	...	...	...	...	...	...	...	53	...	...	...
HAM	Hamlet	36	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	10	24
ID	Improvement District	8	...	...	...	...	...	...	...	...	8	...	...	...	...
IGD	Indian Government District	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...
IM	Island Municipality	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
LGD	Local Government District	2	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...
LOT	Township and Royalty	67	...	67	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
M	Municipalité	590	...	...	...	...	590	...	...	...	...	...	...	...	...
MD	Municipal District	48	...	...	12	...	...	...	...	...	36	...	...	...	...
NH	Northern Hamlet	9	...	...	...	...	...	...	...	9	...	...	...	...	...
NL	Nisga'a Land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
NV	Northern Village	13	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...	...	...	...
NVL	Nisga'a Village	5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	...	...	...
P	Paroisse (Municipalité de)	265	...	...	...	...	265	...	...	...	...	...	...	...	...
PAR	Parish	152	...	...	...	152	...	...	...	...	...	...	...	...	...
R	Réserve indienne – Indian Reserve	1,047	1	4	24	19	31	145	78	169	88	487	4	2	...
RC	Rural Community	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Genre de SDR		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5,600	381	113	98	275	1,476	586	298	1,002	452	816	35	37	31
RDA	Regional District Electoral Area	165	...	...	...	...	...	...	...	...	...	165	...	...	...
RG	Region	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RGM	Regional Municipality	4	...	...	3	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...
RM	Rural Municipality	417	...	...	...	...	...	...	120	297	...	...	...	...	...
RV	Resort Village	43	...	...	...	...	...	...	...	43	...	...	...	...	...
S-E	Établissement indien – Indian Settlement	28	...	...	...	...	5	6	4	1	4	3	5	...	...
SA	Special Area	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...
SCM	Subdivision of County Municipality	28	...	...	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SET	Settlement	31	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	15	3
SM	Specialized Municipality	2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...
SUN	Subdivision of Unorganized	90	90	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SV	Summer Village	52	...	...	...	...	...	...	...	...	52	...	...	...	...
T	Town	794	286	7	31	27	...	111	52	147	110	15	3	4	1
TI	Terre inuite	10	...	...	...	...	10	...	...	...	...	...	...	...	...
TL	Teslin Land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
TP	Township	245	...	...	...	...	...	245	...	...	...	...	...	...	...
TR	Terres réservées	9	...	...	...	...	9	...	...	...	...	...	...	...	...
UNO	Non organisé – Unorganized	147	...	...	...	...	110	17	11	2	...	...	2	2	3
V	Ville	271	...	...	...	...	271	...	...	...	...	...	...	...	...
VC	Village cri	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
VK	Village naskapi	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
VL	Village	647	...	...	...	69	87	11	23	307	105	40	4	1	...
VN	Village nordique	14	...	...	...	...	14	...	...	...	...	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

## Annexe E Convention des noms utilisés pour les fichiers de données

La convention des noms utilisés pour les fichiers de données du FCCP est bilingue et pour tenir compte de la date de référence du dernier fichier utilisé pour la diffusion, provenant de la SCP.

### Structure des noms de fichier

*type de données / code de province / date de référence du fichier de SCP / traduction française*

<i>type de données</i>	pccf
<i>code de province</i>	code PR à 2 chiffres
<i>date de référence du fichier de SCP</i>	date de référence du dernier fichier utilisé de la SCP
<i>traduction française</i>	fccp

Les fichiers de données pour cette diffusion sont les suivants :

### Fichier national

pccfNat\_OCT05\_fccpNat.exe

### Fichiers provinciaux / Territoriaux

pccf10\_OCT05\_fccp10.exe

pccf11\_OCT05\_fccp11.exe

pccf12\_OCT05\_fccp12.exe

pccf13\_OCT05\_fccp13.exe

pccf24\_OCT05\_fccp24.exe

pccf35\_OCT05\_fccp35.exe

pccf46\_OCT05\_fccp46.exe

pccf47\_OCT05\_fccp47.exe

pccf48\_OCT05\_fccp48.exe

pccf59\_OCT05\_fccp59.exe

pccf60\_OCT05\_fccp60.exe

pccf61\_OCT05\_fccp61.exe

pccf62\_OCT05\_fccp62.exe

## Annexe F    Références

- McNiven, C., H. Puderer et D. Janes. 2000. *Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : description de la méthodologie*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-2. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MIF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- McNiven, C. et H. Puderer. 2000. *Délimitation au Nord canadien : un examen de la relation nord-sud au Canada*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-3. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MIF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Mendelson, R. 2001. *Les structures géographiques comme variables de recensement : se servir de la géographie pour analyser les phénomènes sociaux et économiques*. Série de documents de travail no. 2001-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MIF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Murphy, P. 2003. *Délimitation provisoire des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement de 2006*. Série de documents du travail de la géographie No 2003-002. Geography Division. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MIF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Puderer, H. 2000. *Présentation de l'aire de diffusion pour le Recensement de 2001 : une mise à jour*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-4. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MIF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Rambeau, S. et K. Todd. 2000. *Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) accompagnées de données du recensement*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MIF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2000. « Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie. » Approuvée le 31 mars 2000. *Manuel des politiques*. Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.  
[http://dissemination.statcan.ca/francais/concepts/inform\\_f.htm](http://dissemination.statcan.ca/francais/concepts/inform_f.htm)
- . 2002a. *Dictionnaire du recensement de 2001*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 92-378-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002b. *Le Recensement de 2001 en bref*. Recensement de 2001 de Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 92-379-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002c. *Chiffres de population et des logements*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 93-360-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.

- . 2002d. *Classification géographique type. Volume I*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 12-571-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002e. *Classification géographique type. Volume II*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 12-572-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Weiss, C. et A. Akuoko-Asibey. 1998. *Tests automatisés de la superficie des terres pour le Recensement de 2001: résultats préliminaires obtenus en utilisant les fichiers numériques cartographiques de 1996*. Série de documents de travail de la géographie no. 1998-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MIF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.

## Annexe G Produits et services de la Géographie

Cette section présente un aperçu des produits et services de la géographie fondés sur le Recensement de 2001. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

### *1. Cartes de référence*

Les cartes de référence indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Elles affichent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées ainsi que les principaux traits culturels et physiques, comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs. Plus de 5 600 cartes de référence sont disponibles pour le Recensement de 2001. Compte tenu des diverses tailles des régions géographiques, différentes échelles et couvertures de carte sont requises pour montrer le niveau de détail approprié. On trouvera ci-dessous la description de chaque série de cartes.

#### **Cartes de référence nationales**

92F0172XCB Cartes de référence – ensemble complet, recensement de 2001

92F0144XIB Divisions de recensement, 2001

92F0144XIB Régions économiques et divisions de recensement, 2001

92F0144XIB Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, 2001

92F0144XIB Classification des secteurs statistiques, subdivisions de recensement, 2001

92F0152XPF Carte de référence des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)<sup>1</sup>

#### **92F0149XPB Cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement**

La série de cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement couvre la totalité du Canada, selon la province et le territoire. Les cartes montrent les limites, les noms et les codes des divisions de recensement (par exemple les comtés et les districts régionaux) et des subdivisions de recensement (par exemple les villes, les villages, les autres entités municipales, les cantons et les réserves indiennes). Elles montrent aussi les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. La série comprend 22 cartes. Les échelles des cartes vont de 1/310 000 à 1/3 500 000.

#### **92F0145XPB Cartes de référence des secteurs de recensement, selon la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement**

La série de cartes de référence des secteurs de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) subdivisées en secteurs de recensement. Les cartes montrent les limites et les noms des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales des RMR ou des AR. Elles comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants. La série comprend 85 cartes, et une, deux, trois ou quatre d'entre elles couvrent chaque RMR ou AR. Elles sont produites à une échelle allant de 1/25 000 à 1/2 000 000 et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

---

1. Les questions au sujet des cartes des circonscriptions électorales fédérales peuvent être envoyées à Elections Canada ([www.elections.ca](http://www.elections.ca) or 1 800-463-6868).

**92F0146XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon le secteur de recensement, pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement**

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon le secteur de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chacune des cartes de la série couvre un secteur de recensement (SR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celui-ci. La carte montre également les limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement ainsi que des réseaux routiers détaillés et d'autres traits visibles (par exemple les rivières, les lacs et les voies ferrées) en arrière-plan.

La série comprend environ 4 800 cartes, soit en général une carte par secteur de recensement. Chaque carte mesure approximativement 27 cm sur 43 cm (11 po sur 17 po).

**92F0147XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement**

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement couvre les petites agglomérations de recensement qui ne sont pas comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chaque carte de la série couvre une agglomération de recensement (AR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. La carte montre aussi les limites des subdivisions de recensement (municipalités) ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

La série comprend environ 100 cartes, soit en général une carte par agglomération de recensement. L'échelle et la taille des cartes varient, et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

**92F0148XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon la division de recensement pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement**

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon la division de recensement couvre les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Chaque carte de la série couvre une division de recensement (DR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. Elle montre aussi les limites des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

***2. Produits de données géographiques***

Les produits de données géographiques contiennent les chiffres de population et des logements du recensement de 2001.

**93-360-XPB Tableaux nationaux d'ensemble – Recensement de 2001**

Les tableaux nationaux d'ensemble donnent les chiffres de population et des logements d'après le Recensement du Canada de 2001. Les niveaux de géographie sont le Canada, les provinces et les territoires ainsi que d'autres régions géographiques, dont les subdivisions de recensement (municipalités), les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de

recensement. Les tableaux indiquent le taux de variation de la population et des logements entre 1996 et 2001 pour certains découpages géographiques. On trouve aussi des données sur la superficie des terres et la densité de la population. Les limites géographiques étaient en vigueur au 1er janvier 2001.

### **92F0150XCB GéoSuite, Recensement de 2001**

GéoSuite est un outil d'extraction de données, de recherche et de production de totalisations offert sur un disque compact qui contient le logiciel et les données. Il permet aux utilisateurs d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés et de déterminer les codes et les noms des régions ainsi que les chiffres de population et des logements. GéoSuite comprend la liste des cartes de référence des aires de diffusion (AD), ce qui facilite la recherche des cartes de référence des aires de diffusion appropriées.

### 3. Produits d'information spatiale

L'information spatiale présente le profil et l'emplacement des traits géographiques. Les limites, les réseaux routiers et les autres traits des régions géographiques normalisées sont offerts en format numérique permettant la cartographie et les applications du Système d'information géographique (SIG). Ces produits comprennent les Fichiers des limites cartographiques (FLC), les Fichiers du réseau routier (FRR) et les Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR).

### **Fichiers des limites cartographiques, Recensement de 2001**

Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien et les lacs intérieurs de grande étendue, le tout étant intégré en une seule couche. La deuxième édition (diffusé le 8 octobre 2002), a généralisé l'hydrographie en retirant les petits lacs du fichier afin de réduire le bruit. On a enlevé les fleuves se jetant dans les océans, puis on a extrait l'hydrographie intérieure (rivière à traits doubles et polygones de lac) pour créer l'hydrographie supplémentaire. Les coordonnées sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83). Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) de 2001 remplacent les Fichiers numériques cartographiques (FNC) qui ont été produits au recensement de 1996. Un guide de référence est inclus (92F0171GIF).

Les Fichiers des limites cartographiques peuvent être utilisés conjointement avec les données du Recensement de la population, les données du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada aux fins d'analyse des données et de cartographie thématique (avec un logiciel approprié). Les codes géographiques permettent de coupler les données statistiques et les limites des régions géographiques. Les FLC permettent aussi à l'utilisateur de créer de nouvelles régions géographiques en agrégeant des régions géographiques normalisées et de manipuler les données à l'aide du logiciel qu'il utilise. Sur le plan de la précision de localisation, les FLC sont compatibles avec les Fichiers du réseau routier et les Fichiers schématiques du réseau routier, lesquels peuvent fournir des renseignements géographiques supplémentaires pour les applications cartographiques.

92F0160XCF Fichier des limites cartographiques des provinces et des territoires

92F0163XCF Fichier des limites cartographiques des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

92F0194XCF Fichier des limites cartographiques des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 2003)

92F0161XCF Fichiers des limites cartographiques des divisions de recensement et des régions économiques

92F0167XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées

92F0162XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement  
92F0165XCF Fichier des limites cartographiques des localités désignées  
92F0166XCF Fichier des limites cartographiques des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement  
92F0168XCF Fichiers des limites cartographiques des secteurs de recensement  
92F0164XCF Fichier des limites cartographiques des régions urbaines  
92F0169XCF Fichiers des limites cartographiques des aires de diffusion

### **92F0159XCF Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population, recensement de 2001**

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population contient l'écoumène de population généralisé fondé sur les données du recensement de 2001 relatives à la densité de la population et compte au moins un polygone d'écoumène pour chaque division de recensement (DR). Il peut être utilisé pour produire ces cartes thématiques statistiques à petite échelle.

Pour le Recensement de 2001, l'écoumène de population comprend les îlots dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ un habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle au niveau de division de recensement, les polygones détaillés de l'écoumène sont généralisés, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque division de recensement (DR) compte au moins une zone d'écoumène. Lorsqu'on utilise les limites de l'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes, on obtient une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données dans les régions géographiques normalisées.

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il est disponible gratuitement sur Internet ou est offert sur CD-ROM. Ce fichier n'est pas un fichier des limites cartographiques. Il est offert avec son propre guide de référence.

### **92F0170XCF Fichier des limites des régions de tri d'acheminement**

Le Fichier des limites cartographiques des régions de tri d'acheminement (RTA) contient les limites d'environ 1 500 régions de tri d'acheminement qui ont été établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 2001. Après analyse des codes postaux déclarés par les ménages recensés, on a attribué une seule RTA à chaque secteur de dénombrement (dans la plupart des cas, il s'agit de la RTA déclarée par le plus grand nombre de ménages). Des polygones de RTA ont été formés en groupant des secteurs de dénombrement. Par conséquent, les limites des RTA fondées sur le recensement respectent les limites des secteurs de dénombrement.

### **92F0157XCF Fichiers du réseau routier Recensement de 2001**

Les Fichiers du réseau routier (FRR) contiennent une couche de données sur le réseau routier de l'ensemble du pays et une couche indiquant les limites provinciales et territoriales. La couche du réseau routier comprend les routes, les noms de routes et les tranches d'adresses (attributs d'arcs) ainsi que les codes géographiques identifiant les îlots, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement / agglomérations de recensement, et les provinces / territoires (attributs de polygones). Les tranches d'adresses sont indiquées principalement pour les grands centres urbains du Canada. La couche des limites provinciales et territoriales comprend des données hydrographiques (littoral canadien et lacs intérieurs de grande étendue) ainsi que les limites et les codes géographiques. Les coordonnées numériques sont exprimées en

degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

Des Fichiers du réseau routier sont offerts pour le Canada, pour chaque province et territoire ainsi que par région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) divisée en secteurs de recensement.

### **92F0158XCF Fichier schématique du réseau routier, Recensement de 2001**

Le Fichier schématique du réseau routier (FSRR) contient certaines routes (avec leur nom mais sans les adresses) tirées des Fichiers du réseau routier (no 92F0157XCF au catalogue). Les routes incluses sont classées selon quatre niveaux de détail qui conviennent à la cartographie à petite et à moyenne échelles. Le FSRR peut fournir certains traits cartographiques de référence pour la production de cartes thématiques à l'aide des Fichiers des limites cartographiques. La précision de localisation du FSRR ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage et l'ingénierie. Le FSRR ne comprend pas l'hydrographie.

Les Fichiers schématiques du réseau routier sont offerts pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) divisées en secteurs de recensement.

### **92F0177XCF Fichier numérique des limites des îlots**

Les fichiers numériques des limites des îlots contiennent les limites officielles en vigueur pour le Recensement de 2001 et, de ce fait, se prolongent souvent en lignes droites dans les masses d'eau. Les fichiers numériques des limites permettent de créer des cartes et d'effectuer diverses analyses géographiques à l'aide du système d'information géographique (SIG) ou d'autres logiciels de cartographie. Les fichiers peuvent ne pas convenir à des fins de cartographie ou de représentation des limites lorsqu'il est nécessaire que le littoral soit représenté.

#### ***4. Produits des attributs d'information***

Les produits des attributs d'information comprennent : le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) et le Fichier des codes postaux par circonscription électorales fédérales (FCPCÉF).

### **92F0153XCF Fichier de conversion des codes postaux**

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques du recensement de 2001 normalisées (telles que les aires de diffusion, les municipalités, les secteurs de recensement, et ainsi de suite). Il fournit également les coordonnées x, y (latitude et longitude) pour un point qui représente l'emplacement approximatif de la région définie par le code postal afin de permettre des applications cartographiques.

Le FCCP est offert sous forme d'ensemble pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et certaines agglomérations de recensement (AR). Un guide de référence est inclus.

### **92F0153UCF Fichier de conversion des codes postaux – mise à jour**

Le FCCP est mis à jour avec de nouveaux codes postaux tous les semestres et est disponible en janvier et en juillet. Les clients doivent acheter le FCCP au prix initial, et les mises à jour ultérieures sont offertes à un prix de mise à jour ou d'abonnement. Le prix de mise à jour est un tarif uniforme qui, dans la plupart des cas, est beaucoup moins élevé que le prix initial. Un rabais additionnel de 25 % sur les mises à jour est offert aux abonnés. Pour bénéficier des avantages de

l'abonnement, le client devra déboursier au préalable le coût d'un fichier mis à jour par année, et ce jusqu'à ce que le FCCP représentant la géographie du recensement de 2006 soit diffusé.

Les mises à jour du FCCP sont offertes sous forme d'ensembles standards pour le Canada ainsi que les provinces et les territoires. Un guide de référence est inclus.

### **92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)**

Le fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation électorale de 1996). Une circonscription électorale fédérale est une division territoriale élisant un député à la Chambre des communes.

Le FCPCÉF est un outil conçu pour être utilisé avec les fichiers administratifs contenant les codes postaux. En utilisant les codes postaux comme un lien, les données des fichiers administratifs peuvent être organisés ou totalisés par circonscription électorale fédérale. Ce fichier permet de lier plus de 680 000 codes postaux aux 301 circonscriptions électorales fédérales.

Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions. Un guide de référence est inclus.

### **92F0028UDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) – Mise à jour**

Des mises à jour biannuelles du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) sont offertes en janvier et en juillet. Les mises à jour diffusées en juillet fournissent les nouveaux codes postaux de janvier de la même année. Les mises à jour en janvier fournissent les nouveaux codes postaux de juillet de l'année précédente. Un guide de référence est inclus. Les clients qui achètent le Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (92F0028XDB) au prix initial peuvent acheter les mises à jour ultérieures (92F0028UDB) au tarif de mise à jour (voir le tableau 11).

Les mises à jour du FCPCÉF sont offertes sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions.

### **92F0193XCB Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)**

Le fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (FCPCÉF) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation électorale de 2003). Une circonscription électorale fédérale est une division territoriale élisant un député à la Chambre des communes.

Le FCPCÉF est un outil conçu pour être utilisé avec les fichiers administratifs contenant les codes postaux. En utilisant les codes postaux comme un lien, les données des fichiers administratifs peuvent être organisés ou totalisés par circonscription électorale fédérale. Ce fichier permet de lier 785 668 codes postaux aux 308 circonscriptions électorales fédérales.

Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions. Un guide de référence est inclus.

**92F0193UCB Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003) – Mise à jour**

Des mises à jour biannuelles du Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (FCPCÉF) sont offertes en janvier et en juillet. Les mises à jour diffusées en juillet représentent les nouveaux codes postaux de décembre 2003. Un guide de référence est inclus. Les clients qui achètent le Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (FCPCÉF) (92F0193GIF) au prix initial peuvent acheter les mises à jour ultérieures (92F0193UDB) au tarif de mise à jour.

Les mises à jour du FCPCÉF sont offertes sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions.

***5. Services géographiques***

Divers services sont offerts, y compris des services de cartographie personnalisée, des services de création de régions personnalisées (service de géocodage) et l'établissement de produits géographiques personnalisés.

**97C0006 Service géographique personnalisé**

Si les produits réguliers ne répondent pas aux besoins d'un utilisateur, celui-ci il peut faire une demande spéciale pour obtenir des produits géographiques non normalisés. Par exemple, il est possible de produire un ensemble différent de fichiers géographiques, d'extraire des données spéciales de même que manipuler ou fusionner l'un ou l'autre des fichiers géographiques informatisés (fichiers des codes postaux, d'attributs, des limites et du réseau routier).

**97C0005 Service de géocodage (création d'aires personnalisées)**

Le service de géocodage permet aux utilisateurs de définir les régions géographiques qu'ils souhaitent étudier (régions définies par l'utilisateur ou agrégation de régions géographiques du recensement normalisées) pour obtenir des totalisations de données du recensement. Ces produits géographiques personnalisés sont élaborés à partir d'une agrégation d'îlots ou de côtés d'îlot, au besoin, dans les régions comprises dans le fichier du réseau routier. Les données de la région personnalisée ainsi créée sont transmises aux responsables du recensement pour que des totalisations soient établies.

**97C0007 Cartes géographiques personnalisées**

Des cartes thématiques et autres peuvent être produites pour répondre précisément aux besoins des clients.

## Annexe H Entente de licence d'utilisation finale

### **Droit d'auteur**

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

### **Conditions d'utilisation**

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique:
7. Source (ou «Adapté de», s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.
8. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
9. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

**Garanties et désistements**

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

**Acceptation des conditions**

Il *vous incombe* de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

*Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente.*

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences  
Division du marketing, Statistique Canada  
Immeuble R.H. Coats, 9<sup>ième</sup> étage, section A  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada  
Courriel : [licensing@statcan.ca](mailto:licensing@statcan.ca)  
Téléphone : (613) 951-1122  
Télécopieur : (613) 951-1134

© Statistique Canada, 2006